

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS262

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

### ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Cette carte professionnelle permet à son titulaire d'utiliser à titre gratuit toutes les places de stationnement ouvertes au public à l'occasion de ses déplacements professionnels et dans des conditions déterminées par décret ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux professionnels soignants et accompagnants qui interviennent à domicile de bénéficier du stationnement gratuit dans le cadre de leurs déplacements professionnels.